

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 30 mars 2010

ORDRE du JOUR

- ❶ Budget et plan informatique pour 2010
- ❷ Détermination des plages horaires dans les SIP du Puy en Velay et d'Yssingaux au 1/4/2010
- ❸ Le document unique
- ❹ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme GUILLERME, Directrice divisionnaire ;
Mme VALENTIN, Chef de service comptable ;
Mlle PARET, Inspectrice Principale.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice, MM. MAUREL et TRESCARTE, Contrôleurs, représentant le SNADGI-CGT.

MM. CIACHERA et COHADE, Contrôleurs principaux représentant le SNUI.

M. QUINTIN, Président, ouvre ensuite la séance à 9 heures.

Le Président constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mlle POBLE est chargée des fonctions de secrétaire-adjoint.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture d'une déclaration liminaire.

En réponse à la déclaration du SNADGI, le président remarque que le département affiche à nouveau un taux élevé de grévistes pour la journée du 23 mars (1^{er} au niveau de la région et 7^{ème} au niveau national). Ceci démontre que les agents de la Haute-Loire sont attachés à leurs conditions de travail, à leur statut et à leur régime de pensions.

M. TRESCARTE ajoute que toutes les organisations n'appelaient pas à la grève. Il constate à nouveau que les cadres ont, a priori, peur de faire grève alors qu'ils sont totalement concernés eux aussi par ces problèmes.

S'agissant des ateliers du DOS, le président souligne que, si les cadres ont effectivement été invités à participer, aucune pression n'a été exercée sur les agents volontaires.

Il dénonce les propos du SNADGI relatifs aux frais d'organisation du déplacement d'une délégation de participants à la réunion du 11 mars à Orléans et précise que les agents étaient logés dans un hôtel Campanile tout à fait ordinaire, le repas du soir étant servi sur place.

Sur le fond, il rappelle que le DOS fixe les orientations de la DGFIP sur 3 ans. Les agents ont pu s'exprimer librement devant le Directeur général qui ne s'est pas abstenu de répondre aux questions des participants même si certaines étaient dérangeantes.

Il évoque les incidents qui se sont produits à Toulouse et qui ont conduit à l'annulation de la rencontre. Il semblerait que cette action ait produit l'effet inverse à celui souhaité. L'action des syndicats semble avoir été mal ressentie par les agents.

M. TRESCARTE soutient que les agents ont globalement et largement apprécié cette action de Toulouse, l'affirmation du Président est plutôt de la désinformation au regard des documents qu'il possède. Il demande dans le cadre d'un dialogue social présenté comme de qualité la communication des frais engendrés par cette grande messe d'Orléans. Quant à l'affirmation selon laquelle la très petite partie des agents présents a pu s'exprimer librement, c'est tout simplement risible, car d'une part, ces agents ne représentaient qu'eux même et d'autre part, ils ne s'exprimaient que pour eux-mêmes.

Le président constate que M. PARINI n'a pas fui devant les représentants des personnels.

En réponse à la déclaration du SNUI, le président fait remarquer que la DGFIP a repris l'ensemble des missions de l'ex-DGI et de l'ex-CP. Aucune mission n'a été abandonnée (Domaine, Cadastre). Au contraire, de nouvelles missions lui ont été confiées : la politique immobilière de l'état, le service des Pensions, CHORUS, l'opérateur national de paye.

Les moyens juridiques du contrôle fiscal ont été renforcés, le secrétariat du Comité départemental de lutte contre la fraude sera assuré par la DGFIP en septembre.

Il y a 3 possibilités pour faire face aux suppressions d'emplois :

- abandonner des missions
- réorganiser le réseau (fusion de CDI, de SIE, fermeture de certaines résidences)
- rationaliser l'organisation du travail et des outils mis à la disposition des agents et des usagers (informatique, téléprocédures, rapprochement des missions au sein des structures).

C'est cette 3^{ème} possibilité qui a été choisie.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Budget et plan informatique

1- Le budget

La direction présente le compte rendu d'exécution budgétaire 2009. La dotation de base notifiée en début d'année a été abondée en cours d'exercice. Une enveloppe de crédits prélevés sur la réserve de la délégation a notamment permis de financer des travaux complémentaires à Brioude.

M. TRESCARTE constate avec satisfaction que cette année, la fongibilité asymétrique n'a pas été utilisée. Il estime que les services ont toujours besoin de personnels de renfort, suite aux trop nombreuses suppressions d'emplois que le département subit.

Le président indique que des moyens plus importants en auxiliaires ont été alloués pour la campagne IR.

La consommation de papier reste toujours élevée notamment à la Conservation des Hypothèques malgré la mise en place de Téléactes.

Les dépenses d'affranchissement sont également en augmentation. L'inspection principale réalise actuellement un audit sur ce sujet afin de rationaliser la dépense. L'étude montre qu'il y a des marges de progrès dans l'utilisation des machines à affranchir. Une formation sera dispensée aux utilisateurs et des directives seront données aux services pour limiter l'utilisation des recommandés (les mises en demeure Lascot, les demandes de renseignements complémentaires en contentieux, certains rejets contentieux peuvent être envoyés en simple).

M. TRESCARTE souhaite connaître le coût supplémentaire généré par le déplacement d'agents du CDIF du Puy qui ont apporté leur soutien aux agents d'Yssingaux dans le cadre du rapprochement CDI/CDIF.

Il dénonce le coût des déplacements du Directeur pour assister à des rencontres organisées par le Président de la République ou le 1^{er} Ministre. Pour le SNADGI CGT 43 ces réunions dépassent largement le cadre professionnel et ressemblent plutôt à de la propagande.

Sur la première question, M. PERAUD indique que l'action de soutien au CDI d'Yssingaux a coûté 1150 € en frais de déplacement.

Sur le 2^{ème} point, le président fait valoir qu'il est naturellement remboursé des frais exposés pour se rendre à des réunions organisées dans le cadre professionnel.

M. TRESCARTE insiste et réaffirme que ce genre de réunion ne rentre pas dans un cadre professionnel.

La dotation globale de fonctionnement 2010, en baisse de 1,4 %, recouvre les dépenses de locaux (loyers, nettoyage, sécurité, entretien et maintenance des bâtiments...), les dépenses de fonctionnement (fournitures, consommables, téléphonie, affranchissement, déplacements..) et les dépenses d'équipement (mobilier, travaux, véhicules, micro-informatique...).

Les dotations comportent 3 niveaux, la dotation de base avec une réserve de précaution de 2% pour faire face aux aléas de gestion, les dotations fléchées (réseaux informatiques, frais de changement de résidence, frais de déplacement pour la formation professionnelle, frais de poursuite et contentieux) et les abondements exceptionnels alloués à partir de la réserve interrégionale. Cette année, les crédits obtenus à ce titre seront consacrés à l'aménagement de l'accueil dans les SIP : rénovation des boxes au Puy, participation aux frais de déménagement, mise en place de serveurs vocaux interactifs au Puy et à Yssingaux.

M. TRESCARTE dénonce le changement automatique des bureaux en cas de restructurations. Une très grande partie des personnels partage cet avis.

Le président conteste cette affirmation. Pour exemple, il indique que les agents de la Trésorerie Le Puy Saint Louis viennent au SIP avec leurs bureaux. Au SIE d'Yssingaux, les agents de la Trésorerie conserveront les bureaux en place.

M. TRESCARTE parle d'une façon beaucoup plus large et cela sur les dernières années les exemples sont nombreux.

Le budget prévisionnel n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des représentants du personnel étant précisé que 90% de la dotation correspond à des dépenses incontournables.

2- Le plan informatique

La politique de renouvellement des postes de travail a évolué dans la mesure où désormais, les PC doivent être remplacés tous les 5 ans au lieu de 4 auparavant. Le parc des ordinateurs fixes est de bonne qualité (82% sont à niveau), celui des portables est moins performant mais certains appareils sont limités à des usages très restreints (projection de diaporamas).

En 2010, il est prévu d'acquérir 35 fixes, 1 portable et 10 écrans plats pour un coût estimé à 15000€.

II– Détermination des plages horaires dans les SIP du Puy en Velay et d'Yssingeaux au 1/4/2010

Le CTPD est consulté sur le maintien des plages actuelles auxquelles les agents concernés ont adhéré à la quasi-majorité. Il se prononce à l'unanimité pour cette organisation.

M. TRESCARTE transmet au directeur les remerciements des agents pour la mise à disposition d'une salle de réunion au 2^{ème} étage digne de ce nom. Il demande si c'est le directeur qui a offert le champagne lors d'un moment de convivialité, à l'issue des opérations de déménagement. Suite à la réponse du Président, il remercie la Direction.

Il fait part de la demande légitime des agents de pouvoir également bénéficier d'une autorisation d'absence, qui reconnaîtrait réellement leur total engagement dans cette lourde opération.

Le président réserve sa réponse.

III – Le document unique

Les employeurs sont chargés de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. Ils doivent procéder à une évaluation exhaustive des risques identifiés dans chaque unité de travail, dont les résultats sont formalisés sur un document unique avec une mise à jour au moins annuelle.

Dans le département, une formation a été dispensée aux chefs de service, aux représentants du personnel et à certains agents des services. M. TRESCARTE fait remarquer qu'il s'agissait plutôt d'une information et qu'a priori de très nombreux agents n'ont pas été informés, ni donc associés.

Il a ensuite été demandé aux chefs de service de réunir les agents afin de recenser les risques et proposer des mesures de prévention. M. RIVET, ACOMO avait proposé d'y assister.

Si dans certains services, les agents ont mal été associés, le président demande de réunir à nouveau les agents sur ce sujet et d'en tenir compte dans la mise à jour 2010 du document unique.

Un groupe de travail a été réuni en juin dernier afin d'examiner la synthèse faite par la direction à partir des propositions de chaque service. Ses travaux ont permis de rédiger les projets de document unique et de programme de prévention présentés aux membres du CHS et du CTPD.

Le risque majoritaire identifié est le risque routier. On trouve ensuite des risques spécifiques pour les géomètres, les vérificateurs (risques animaliers), les risques de chute et de glissades (escalier sans main courante, câbles sur le sol, sol glissant, manutention de charges) et les risques psychosociaux (relations avec le public).

M. COHADE expose les difficultés rencontrées par les vérificateurs mis en cause par les contribuables et qui doivent pouvoir bénéficier du soutien de leur hiérarchie.

Le président souligne qu'il veut être informé de tout incident provoqué par les contribuables pour pouvoir en cas de besoin adresser un courrier d'avertissement, ce qui s'avère généralement efficace. Il n'exclut pas de déposer plainte si les faits sont graves. Il sait qu'il peut compter sur l'appui du procureur.

M. TRESCARTE dénonce le contexte de concurrence entretenu entre les agents qui favorise l'individualisme et contribue fortement à dégrader l'ambiance de travail dans les services. Il rappelle d'autre part que le statut actuel devrait protéger les agents contre cette véritable dérive.

Le président souligne que c'est un travail d'équipe qui est demandé aux agents, la concurrence entre eux n'est pas saine.

M. TRESCARTE approuve ces propos tout en étant très surpris, car sur le terrain c'est tout le contraire qui se produit au quotidien. Il demande quel sera le support du document unique dans les services.

Le président indique qu'il est détenu en direction, à la disposition des représentants du personnel, de la médecine de prévention, des acteurs de l'Hygiène et de la sécurité.

Le président propose de le publier en ligne sur le site Alti43 pour que chaque agent en ait connaissance.

IV – Questions diverses

➤ L'accueil dans les SIP

M. COHADE demande si les agents chargés du recouvrement sont concernés par l'accueil de 1^{er} et 2^{ème} niveau.

Le président indique que l'accueil de 1^{er} niveau est généraliste et indifférencié. Il s'agit en général de répondre à des questions simples et délivrer des imprimés

L'accueil de 2^{ème} niveau est assuré dans le respect des métiers.

Concrètement, lorsqu'il y a moins de 3 agents recouvrement (à Brioude et Yssingeaux), l'accueil de 1^{er} niveau est assuré par les agents de la filière fiscale.

Si l'équipe Recouvrement est plus importante, la MRU préconise de mettre en place un accueil mixte.

Au SIP du Puy, l'inspectrice adjointe sera compétente pour toute l'activité du service y compris la cellule CSP.

M. COHADE fait remarquer qu'à Brioude, en cas d'absence de l'agent de l'accueil, les agents de la Trésorerie SPL ne participent pas à la réception.

Le président répond qu'effectivement, ils ne recouvrent pas l'impôt.

➤ La salle de réunion

M. TRESCARTE rappelle qu'une solution transitoire a été trouvée, sur proposition des représentants du SNADGI CGT 43.

Il estime par ailleurs que le déménagement du SIP au 14 juillet n'est pas judicieux, il serait préférable d'attendre la fin du mois d'août.

➤ Le local syndical

M. COHADE fait remarquer que le local réservé aux organisations syndicales est exigü et tout en longueur. Il demande le remplacement de tables qui ne sont pas au même niveau.

Le président fait part de son intention de déplacer le panneau syndical qui se trouve sur le passage du public.

Les représentants des organisations syndicales n'ont pas de proposition à faire sur un autre emplacement. Le SNADGI CGT 43 n'y est d'ailleurs pas du tout favorable.

M. TRESCARTE demande que le panneau d'affichage puisse être fermé car il est souvent squatté.

➤ Les tickets restaurant

M. COHADE souligne les conséquences de la nouvelle législation destinée à favoriser la prise de repas dans les restaurants. Tous les agents n'ont pas les moyens de déjeuner au restaurant.

Ils ne peuvent plus désormais effectuer des achats dans les super marchés, hormis les plats cuisinés.

➤ La grippe H1N1

M. TRESCARTE dénonce les mesures radicales qui ont été prises au niveau national dans ce cadre. Localement, le préfet n'a pas pris de décisions de réquisition et il s'en félicite. Il demande s'il y a eu un bilan de fait.

➤ La réunion de travail du 2 avril

En réponse à une question des représentants des organisations syndicales, le président précise qu'il les a invités à participer à une réunion de travail sur les sujets d'actualité afin de préparer le CTPD de fin avril : la mise en place du PRS, un point d'étape sur l'avancement des travaux dans les SIP, la DLU.

M. TRESCARTE rappelle que le SNADGI CGT 43 n'est pas favorable à ce genre de réunions qui sert trop souvent à contourner les réunions institutionnelles déjà prévues. Il appelle tous les représentants des personnels à être très vigilants.

➤ Mise en place de la DLU

Le président indique qu'actuellement, la 4^{ème} vague de déploiement des DLU est en cours de constitution. Il précise qu'il n'a, en ce qui le concerne, aucune information sur la liste des directions concernées.

➤ Recrutement d'un contractuel handicapé

M. PERAUD indique que l'administration centrale a validé la proposition de recrutement d'un contractuel handicapé pour exercer les fonctions d'inspecteur dans le département.

Après une année de stage à l'ENI, ce candidat, originaire du département des Alpes Maritimes prendra ses fonctions au Puy le 1^{er} septembre 2011.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 16 heures.

* *

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

La Secrétaire-Adjointe

Marie-Josèphe POBLE



CTPD du 30 Mars 2010

Déclaration liminaire

Il est prouvé, Monsieur le Président/Directeur que l'exemple vient ou devrait toujours venir d'en haut. Partant de ce postulat que vous partagez probablement ne serait ce que par loyauté, vos humbles serviteurs du futur ex SNADGI CGT 43 osent citer la phrase du jour prononcée par le plus grand d'entre nous lors de son discours inaugural à Davos, excusez du peu.

"Le monde de demain ne sera pas celui d'hier" (NS). Au delà de la profondeur du propos, vous remarquerez, Monsieur le Président/Directeur, qu'il plagie allègrement ce que vous nous dites sur l'avenir, lorsque vous affirmez sérieusement ne pas savoir ce qu'il en adviendra dans50 ans !!! Sages paroles que nous ponctuons courageusement par : « nous serons tous morts, ça c'est sûr !!! ».

Après avoir évoqué gravement notre avenir funeste peut-être pourrions nous évoquer un avenir porteur d'espoir. La Confédération Générale des Travailleurs (CGT) est depuis toujours l'organisation la plus performante et la plus fiable de défense des salariés, voire de tous les citoyens français. Cela personne ne l'ignore.

Demain la **CGT DGFIP** sera encore le fer de lance au sein de nos nouvelles directions, locales et nationales.

Demain, Monsieur le Président/Directeur, **l'intérêt général** c'est que la **CGT DGFIP** soit omniprésente. Reconnaissez qu'actuellement l'on est en train de casser un outil très performant garant d'une équité vis à vis de tous les citoyens. Reconnaissez qu'au-delà d'une loyauté réelle c'est plutôt la posture d'une soumission acceptée que la hiérarchie adopte, probablement par simples intérêts. Un exemple attriste la très grande majorité de vos dévoués. Encore une fois **lors de la journée d'action du 23 Mars, près de 60% d'entre eux s'y sont inscrits (64,77% même hors A+ pour lesquels il n'est pas conseillé de faire grève.)**. Cet indicateur fort élogieux, démontre la hauteur de leur exaspération, mais aussi votre capacité à ne pas les rassurer.

Dernièrement à la une, une Divine Comédie, façon DGFIP, a été mise en place. Notre nouvelle Direction Générale (**DG**) a essayé de faire croire aux agents qu'ils pouvaient participer à la construction de leur avenir dans des ateliers regroupés dans un Document d'Orientation Stratégique (**DOS**).

Au niveau local, les diverses directions des impôts et du Trésor ont œuvré depuis mi-juillet 2009 pour inciter les agents à venir en nombre ou à donner leur avis par courriel. **Il fallait à tout prix mouiller le maximum d'agents.** Outre les animateurs désignés d'office, beaucoup ont été sensibilisés à leurs intérêts. Toutes ces manœuvres n'ont pourtant pas permis l'affluence espérée. Pour notre département par exemple moins de 4% d'agents ont participé réellement volontairement. Cela s'appelle un **fiasco**.

Pourtant, cerise sur le gâteau, notre Directeur et son alter égo du Trésor, ont tout simplement décidé de faire un car pour rallier la grand messe interrégional que Monsieur Parini a organisé le 11 mars dernier à Orléans.

Pour ce faire rien n'a été laissé au hasard. Invitation de tous les participants (54 en comptant les animateurs). A priori une trentaine de supporters s'est inscrite à ce pèlerinage. Le 9 mars, la section du SNADGI CGT 43, s'est ému par courriel auprès des deux responsables locaux.

Aujourd'hui, Monsieur le Président/Directeur, les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 demandent des comptes. En effet, alors que l'on supprime des milliers d'emplois à la DGFIP, alors que dans les services il manque forcément beaucoup de personnels pour assurer la qualité de celui ci, des frais faramineux et injustifiés sont engagés uniquement pour essayer de faire croire que nous pouvons tous donner notre avis sur notre devenir. C'est tout simplement scandaleux d'utiliser les deniers publics pour payer des grand-messes aux orientations stratégiques uniquement politiques. **NOUS** vous demandons donc à combien s'élève la note, sachant que rien n'a été oublié : location d'un autocar pour 2 jours, départ la veille, hébergement grand luxe, repas du soir de même standing..... Comment peut-on utiliser de la sorte les deniers publics ? C'est tout simplement choquant et ne croyez surtout pas que c'est de la jalousie. Beaucoup d'entre nous auraient honte, aujourd'hui, s'ils avaient participé à cette Divine Comédie. En effet tous les ingrédients y sont présents.

Les représentants des personnels du SNADGI CGT 43 vous avaient proposé, lors du dernier CTPD, de lire une déclaration au nom de l'immense majorité des agents de votre département sur ce sujet. Ils s'engageaient même à vous l'écrire et croyez qu'ils tiennent toujours parole. Ils étaient même disposés, s'il vous fallait un cœur, à être du voyage. Vous avez refusé.

Ils ne doutent pas toutefois que dans l'allégresse générale vous aurez pu échanger avec notre DG des premières grand messes. Les photos de Bretagne dévoilent un DG très entouré par les agents de base. Elles soulignent des échanges directs qui manifestement interpellent M. PARINI. La réalité du terrain est parfois rude, vous pouvez en témoigner, vous aussi. Une autre visite pouvait être chère à votre cœur, celle de TOULOUSE. Là, beaucoup de ceux que vous dites apprécier, avaient eu la curieuse idée de se mettre en grève au niveau départemental, pour pouvoir accueillir le DG. Dans une chaude ambiance ce dernier a trouvé des interlocuteurs très nombreux et très motivés. Les photos, que vous devez avoir vues, démontrent de la sensibilité réelle de notre DG.

Nul doute qu'aujourd'hui, Monsieur le Président/Directeur, M. PARINI ne peut plus ignorer que l'immense majorité de ses dévoués est contre cette Divine Comédie appelée DOS. Nul doute, qu'aujourd'hui Monsieur le Président/Directeur, vous allez faire profil bas sur ce sujet et surtout ne pas enfiler l'habit du parfait Monsieur loyal qui ignore la réalité ou pire déclare que la vérité est celle qui l'arrange...

Demain une grand messe est prévue à Marseille. Selon nos informations, M. PARINI envisagerait de l'annuler. Curieux, mais responsable, car un accueil très particulier, à la hauteur de son mérite, lui est réservé. Comme quoi à tous les niveaux la loyauté a quand même ses limites face à la réalité du terrain.

Le matricule 156686, même s'il n'a que peu de mérite, à dénoncer les dérives, voire toutes les petites, surtout des plus grands et ce à tous les niveaux, tient à rappeler qu'il aurait apprécié avec beaucoup de vos dévoués locaux qu'un bus soit organisé dernièrement pour rendre hommage à un de nos concitoyens-voisins qui n'a, à aucun moment de sa vie, renié ses idées populaires qui s'adressaient à tous. Cela aurait plus de sens que d'aller glorifier des orientations stratégiques contestables payées, de plus, par une marquise dénommée République française.

Certes les hommes ont besoin d'exemples pour tracer leur voie, autant qu'ils ne soient pas mués par l'apparence et/ou le seul appât du gain.

Cette conclusion n'est en rien une morale, simplement un rappel aux choses essentielles qui devraient nous guider, la solidarité, la fraternité collective et non la seule promotion individuelle au détriment de son prochain. La réalité n'est malheureusement pas cela.....



UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES HAUTE LOIRE

Déclaration liminaire CTPD du 30 mars 2010

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons pas siéger à ce CTPD sans faire référence à la journée de grève interprofessionnelle du mardi 23 mars 2010.

Le contexte social continue de se dégrader et les provocations contre les fonctionnaires et leur statut se multiplient.

Avec presque 60 % de grévistes en Haute-Loire et plus encore si l'on retranche les cadres qui ont peur de faire grève et avec 40% de grévistes au niveau national (alors que FO n'a pas appelé à la grève dans la filière Trésor), la DGFIP fait, une fois encore, partie des secteurs professionnels les plus mobilisés.

Les agents de la DGFIP particulièrement ont répondu à l'appel des organisations syndicales pour dire NON à cette politique organisée de destruction des Services Publics, à cette culture du résultat et à ces nouvelles velléités d'agression sur les pensions.

Le mécontentement durable des agents (souvenez-vous les mobilisations de l'année dernière) ne doit rien au hasard !

Les agents de la DGFIP en Haute-Loire ont ainsi clairement exprimé leur opposition aux suppressions massives d'emploi dans leur administration (le non remplacement de deux départs à la retraite sur deux voire même trois exacerbe les tensions) et leur ras-le-bol des restructurations en tout genre qui dégradent leurs conditions de vie au travail, la qualité du service aux contribuables et n'améliorent en rien leur pouvoir d'achat.

L'absence de prise en compte des revendications des agents et la situation créée depuis deux ans du fait de la fusion « impôt/trésor » ont dégradé le dialogue social.

Les chantiers relatifs aux statuts des agents et aux règles de gestion sont encore loin d'être bouclés et la tentation semble grande vu l'attitude de M.Parini le 16 février dernier d'un alignement de ces règles vers le bas.

Rien n'est fait pour donner du sens à cette réforme, et même les opérations de communication menées à grand renfort de publicité par notre Directeur Général, ne dissimule plus le malaise grandissant des services et la souffrance au travail des agents.

Les missions de la DGFIP gagnent en importance et les besoins augmentent (amélioration de la lutte contre la fraude fiscale, évolution de la législation fiscale, relations avec les collectivités locales et le secteur public local, gestion des mesures gouvernementales budgétaires etc...). **Tout plaide donc pour un renforcement de la DGFIP.**

Or, celle-ci est fragilisée par l'accumulation des suppressions d'emplois (plus de 18 000 suppressions d'emplois sur-le-champ DGFIP en dix ans), par la réduction de son maillage territorial (1 000 trésoreries de proximité supprimées en 10 ans, les centres des impôts étant quant à eux progressivement vidés de leurs compétences, lesquelles sont de plus en plus concentrées au niveau départemental) et par l'instauration d'un management basé sur des principes déconnectés du service public voire contradictoire avec ses principes.

Nos responsables à Bercy doivent enfin prendre en compte la réalité des services et les demandes des personnels telles qu'elles sont portées aujourd'hui par les agents et leurs représentants dans le cadre d'une intersyndicale large et sur la base d'une plate-forme revendicative unitaire sur :

l'amélioration des conditions de vie au travail,

l'arrêt des suppressions d'emplois,

les rémunérations et les carrières,

le maintien des pensions.

Au sujet des pensions appelées à tort « retraites » qui font l'objet sempiternellement de discours alarmants relayés par tous les médias et par tous les hommes politiques adeptes de la pensée unique, notre UNION réaffirme avec force que tout ce petit monde ne doit pas s'imaginer que leurs visées mercantiles dans les moyens de financement des retraites à court terme ne reposent que sur l'allongement de la durée des cotisations et que sur la création massive de fond de pensions made in USA !

Notre Union syndicale rappelle haut et fort au Ministre via notre Directeur Général et par votre entremise, Monsieur le Président, que nous ne sommes pas affiliés à un régime de retraite mais un régime de « pensions »....Les débats sur la répartition ne nous concernent donc pas. Qu'on se le dise une bonne fois pour toute...D'autre part, en ce qui concerne le financement des retraites par répartition pour les travailleurs du secteur privé, nous avons mil idées de financements telles : celles de taxer tous les profits exagérés des milieux sportifs par exemple, d'abolir le bouclier fiscal et social, mettre en place une taxe TOBIN, taxer les outils industriels qui détruisent l'emploi, taxer les délocalisations etc....

Enfin, Monsieur le Président, nous partageons entièrement l'avis des services sociaux de notre département qui constatent une dégradation significative du moral des agents. La future DLU annoncée risque encore d'aggraver ce climat défavorable.

C'est pour toutes ces raisons que nous participons à ce CTPD afin que le nouveau Ministre et le directeur général ouvrent des négociations et apportent des réponses concrètes et positives aux légitimes revendications des agents.